

# REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

## REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

### DE LA COMMUNE DE SIMORRE

Par arrêté n°a2022-02/be/004 du 7 février 2022, le Président du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (S.E.B.C.S.) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour les zonages de la commune précitée, dont la compétence assainissement a été transférée au S.E.B.C.S. et disposant d'une dispense d'évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Par décision du 22 octobre 2021, Monsieur Christian LOPEZ a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera du LUNDI 14 MARS 2022 à 9h00 au LUNDI 28 MARS 2022 à 17h30.

Les observations peuvent être déposées soit sur le registre d'enquête papier au siège de l'enquête, c'est-à-dire à la Mairie de Boulogne-Sur-Gesse, soit sur le registre d'enquête dématérialisé par envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : [sebcs@eaux-bcs.fr](mailto:sebcs@eaux-bcs.fr) en précisant la commune concernée.



#### **Observation 1 (papier) :**

*date : 22/03/2022*

*Mr LAFFONT, Adjoint au Maire de Simorre*

Il existe sur la commune deux zones urbanisées qui ne sont pas desservies par le réseau d'assainissement collectif.

Il s'agit des lotissements du plateau St Nicolas et de la Fontaine d'Encore.

Question :

Les deux sites pourront-ils être desservis à l'avenir par l'assainissement collectif ?

Pourquoi le zonage prévu n'a-t-il pas prévu d'extension sur ces 2 sites !